

Québec, le 5 octobre 2020

Madame,
Monsieur,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous informer d'un renforcement important des mesures existantes et de l'application d'une série de mesures additionnelles dans les établissements scolaires situés en zone rouge.

Nous savons que la situation actuelle est difficile pour vous, comme pour vos enfants. Nous devons toutefois prendre les décisions nécessaires pour maintenir les écoles ouvertes ainsi que permettre aux jeunes de continuer à développer leur potentiel et à socialiser.

Ainsi, même lorsqu'une région passe en zone rouge, les services éducatifs continuent d'être offerts, sauf avis contraire de la Santé publique. À compter du 8 octobre prochain, les mesures applicables en zones rouges seront les suivantes :

- Les élèves seront dans un seul groupe-classe stable, sans mesure de distanciation entre les élèves.
- Lorsqu'ils seront dans l'autobus scolaire, les élèves auront des places assignées (si possible, un seul élève par banc). Tous les élèves devront continuer de porter le couvre-visage, de la 5^e année du primaire à la 5^e secondaire.
- Les programmes particuliers comme les Sports-études et Arts-études se poursuivront seulement à l'intérieur du groupe-classe stable. Si des élèves de groupes différents doivent être réunis, une distance de deux mètres entre les élèves devra être respectée en tout temps. Dans la pratique de l'activité qui rassemble ces élèves, aucune activité de groupe ne sera possible.
- Les repas du midi se prendront dans les classes ou à la cafétéria en maintenant les groupes-classes stables séparés de deux mètres.
- Les services professionnels (ex. : orthopédagogie) pourront continuer d'être offerts aux élèves, soit de façon individuelle ou par groupe de maximum six élèves. Si ces derniers proviennent de groupes-classes différents, la distanciation de deux mètres devra être observée.

- Le personnel scolaire portera dorénavant un masque de procédure dans les zones communes, dans les salles du personnel et sur le terrain de l'école.
- Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives seront suspendues.

Mesures spécifiques au primaire

- Les services de garde seront offerts en groupe-classe stable ou en sous-groupes séparés de deux mètres et/ou par des barrières physiques.

Mesures spécifiques au secondaire

- Les élèves devront dorénavant porter le couvre-visage sur le terrain de l'école. Cette nouvelle mesure est mise en place pour accentuer la vigilance des jeunes quant au respect des mesures de distanciation et des règles de la Santé publique.
- Le port du couvre-visage est désormais obligatoire lorsque les élèves sont dans leur classe. Il peut cependant être retiré lors des situations suivantes :
 - lorsque l'élève est assis et qu'il consomme de la nourriture ou une boisson;
 - Lorsque l'élève assiste à son cours d'éducation physique et qu'il respecte une distance de deux mètres avec les autres;
 - lorsque l'élève déclare que sa condition médicale l'en empêche;
 - lorsque l'élève reçoit un soin, bénéficie d'un service ou pratique une activité physique ou une autre activité qui nécessite d'enlever le couvre-visage. Dans ces cas, le couvre-visage peut être retiré pour la durée du soin, du service ou de cette activité.
- Les élèves de 4^e et de 5^e secondaire viendront désormais en classe un jour sur deux. Ils suivront leur horaire régulier, mais alterneront entre des cours en classe et à distance. Ils poursuivront ainsi leurs apprentissages.
- Il pourrait arriver que les élèves qui suivent des cours à option préalables à des programmes collégiaux ne proviennent pas tous du même groupe-classe stable. Dans ces cas, ils devront porter un couvre-visage et la distanciation de deux mètres sera appliquée en tout temps. Ces cours pourront aussi être offerts à distance.

Une présence policière accrue sera assurée autour des écoles secondaires pour sensibiliser les jeunes et les inviter à se disperser lorsque nécessaire.

Toutes ces mesures entreront en vigueur ce jeudi 8 octobre pour les régions situées en zone rouge et seront maintenues minimalement jusqu'au 28 octobre prochain. La situation sera réexaminée à ce moment.

Il y a quelques semaines, nous avons franchi une première étape importante en permettant à vos enfants de revenir en classe dans un environnement sécuritaire. Nous nous trouvons maintenant à une nouvelle étape où il ne faut pas baisser la garde et où, plus que jamais, nous devons unir nos efforts dans l'intérêt des jeunes.

Nous avons besoin de votre collaboration pour sensibiliser vos enfants au respect des mesures que nous vous annonçons aujourd'hui. Il est primordial que chacun contribue dans l'objectif de permettre aux élèves de fréquenter l'école dans le contexte de la pandémie.

Comme parents, votre engagement et votre collaboration font toute la différence. Aussi nous vous en remercions sincèrement.

Le ministre de l'Éducation,

La ministre déléguée à l'Éducation
et responsable de la Condition féminine,



Jean-François Roberge



Isabelle Charest